

## DECHARGE DE RESPONSABILITE 2023

Dans le cadre des journées organisées par BORN TO RUN,  
je soussigné(e)

M.....demeurant à .....

Dégage le circuit et l'organisateur de toute responsabilité au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je déclare également :

- Avoir pris connaissance et accepter l'intégralité du Règlement intérieur du circuit et des règles à respecter ainsi que les CGV de Born To Run
- Accepter toutes les mesures sanitaires imposées par le circuit et Born To Run.
- Etre en bonne santé - n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit, - avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales, - plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit, - être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM). - avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé, - être muni d'un équipement complet : casque, dorsale et gants, bottes, combinaison une pièce ou 2 pièces zippées en cuir, - être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation. - je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit et de l'organisateur dès lors que : - je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit - ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations imposées par Born To Run et le circuit.

BORN TO RUN ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation.

BORN TO RUN se réserve le droit d'exclure et sans remboursement de sa journée tout pilote ; ne respectant pas les règles de sécurité, les drapeaux ou feux ; manquant de respect à l'organisation, au personnel du circuit y compris les commissaires de piste ; ayant un comportement dangereux sur la piste, sur le pitlane ou dans les paddocks.

BORN TO RUN rappelle:

- Sauf avec l'option annulation: - Que toute annulation de votre part dans un délai inférieur à 30 jours avant la date du roulage ne donne lieu à aucun remboursement (quel que soit le motif) ; - que le mauvais temps, les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement,
- Que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués, - qu'il est interdit de prendre la piste ou de prêter son véhicule à toute personne non inscrite auprès de Born To Run ou d'utiliser un véhicule non enregistré auprès de l'organisateur, - que le pilote déclare être parfaitement informé des dispositions légales et réglementaires concernant les nuisances sonores et s'engage à respecter les règles édictées par la FFM ou la limite imposée par chacun des circuits, - que des différences de niveau entre les participants sont possibles et que le respect et la prudence sont de mises, - que le pilote doit accepter tout changement de niveau pour des raisons de sécurité,

Le pilote doit prendre conscience des risques importants liés à la pratique du sport motocycliste et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels. Cette garantie est disponible en allant sur le site [www.assuracing.com](http://www.assuracing.com) "Individuelle Accident".

En cas de refus de souscrire à l'une des options proposées ci-dessus je déclare être suffisamment couvert par une assurance personnelle individuelle accident et renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de BORN TO RUN en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

## LISIBLE EN TOUTE LETTRE :

Nom, Prénom, Signature obligatoire (*avec mention lu et approuvé*)

Personne à contacter en cas d'accident

Tél : .....